

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3^{ème} catégorie

ARRÊTÉ N° 435-2024-PAY

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Bruno DESNOUHES, agissant en qualité de gérant de l'entreprise EURL DESNOUHES, 79 rue des caves - 49260 VAUDELNAY ait l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L.333461 et L.333462 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie le dimanche 20 octobre 2024 dans le bourg de Payré, sur la place Saint-Hilaire, à l'occasion de la fête de la pomme

Veuillez agréer, Monsieur le Maire délégué, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Payré, le 17 octobre 2024

Bruno DESNOUHES
Gérant

ARRÊTÉ DU MAIRE (1)

Je soussigné **Jules GIRARDEAU, Maire délégué de la Commune déléguée de Payré, Commune de Valence en Poitou**

Vu l'article L.2122-28 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu la demande ci-dessus ;

ARRÊTE :

Article unique - Monsieur Bruno DESNOUHES, agissant en qualité de gérant de l'entreprise EURL DESNOUHES 79 rue des caves - 49260 VAUDELNAY est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

AVIS DU MAIRE (1)

FAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

DÉFAVORABLE

Payré, le 17 octobre 2024

Le Maire délégué,
Jules GIRARDEAU

